



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(HAUTE-VIENNE)

Décision du Président

Accusé de réception n° 088
087-248719353-20200615-DEC2020-00008-
AR
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

DECISION DU PRESIDENT

Objet : FINANCES : DORSAL Actualisation du plan de financement des opérations de montée en débit - convention n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu la délibération 55-2017 du 13 avril 2017 portant approbation du plan de financement prévisionnel des travaux des opérations de montée en débit à réaliser par Dorsal ;
Considérant que les opérations de montée en débit réalisées par Dorsal sont terminées sur le territoire de la Communauté de Communes ;
Considérant que le tableau récapitulatif des dépenses présenté par Dorsal fait état d'un reste à charge (211 966,08€) pour la Communauté de Communes inférieur au reste à charge prévisionnel (232 219 €) ;
Considérant le projet de convention proposé par Dorsal ;

Le Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,

DECIDE

ARTICLE 1 : de SIGNER avec Dorsal la convention n° 2 sur la contribution pour des opérations de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

ARTICLE 2 – La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes.

ARTICLE 3 – Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait à Eymoutiers, le 15/06/2020

5, rue de la Liberté - 87120 EYMOUTIERS
Tél. 05 55 04 06 06
Courriel : contact@cc-portesdevassiviere.fr

Le Président
Jean Pierre FAYE
Le Président

